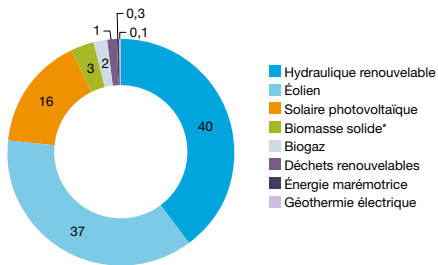


L'électricité renouvelable en France

PRODUCTION BRUTE D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE PAR FILIÈRE EN 2023

TOTAL : 142 TWh, dont 132 TWh pour les énergies renouvelables électriques

En %



* Y compris bioliquides.

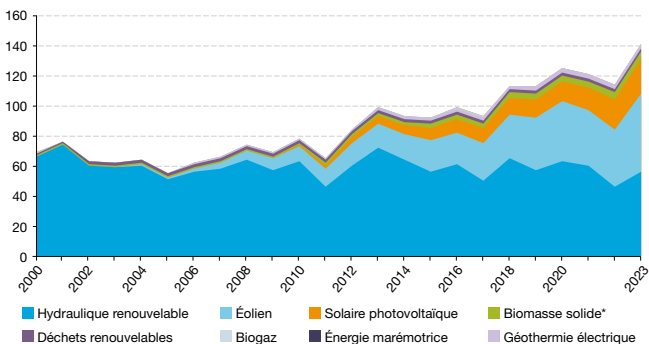
Note : les EnR électriques comprennent l'hydraulique renouvelable, l'éolien, le solaire photovoltaïque et l'énergie marémotrice (voir Définitions et méthodes).

Source : SDES, Bilan de l'énergie

La production d'électricité renouvelable s'élève à 142 TWh en 2023, soit 27 % de la production totale d'électricité. 93 % de cette production est issue des énergies renouvelables électriques (hydraulique renouvelable, éolien, solaire photovoltaïque et énergie marémotrice). 7 % de la production d'électricité renouvelable est issue des énergies renouvelables thermiques (biomasse solide, biogaz, déchets ménagers renouvelables et géothermie).

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION BRUTE D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE PAR FILIÈRE

En TWh



* Y compris bioliquides.

Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine.

À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

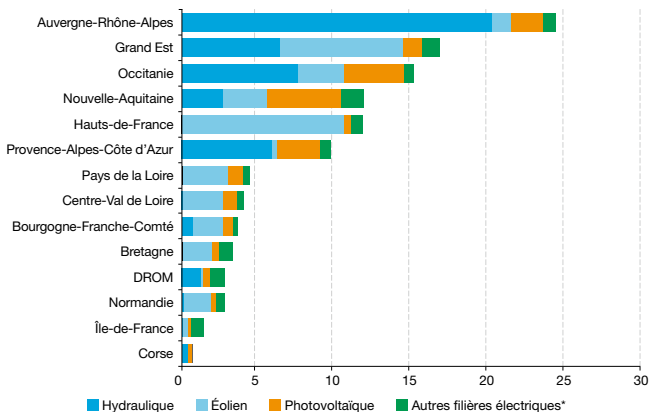
Source : SDES, Bilan de l'énergie

En 2023, la production brute d'électricité renouvelable augmente de 24,9 %, portée par l'éolien, l'hydraulique et le photovoltaïque. La production d'électricité renouvelable peut fluctuer d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques (pluviométrie pour l'hydroélectricité, conditions de vent pour l'éolien ou encore ensoleillement pour le photovoltaïque).

Stable jusqu'à la fin des années 2000, la production d'électricité renouvelable a été multipliée par 2,5 depuis 2005 du fait du développement de l'éolien puis, à partir du milieu des années 2010, du solaire photovoltaïque. La filière hydraulique, dont les premiers barrages modernes datent des années 1960, voit son importance relative diminuer en raison du faible potentiel de développement des capacités.

PRODUCTION RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE PAR FILIÈRE EN 2022

En TWh



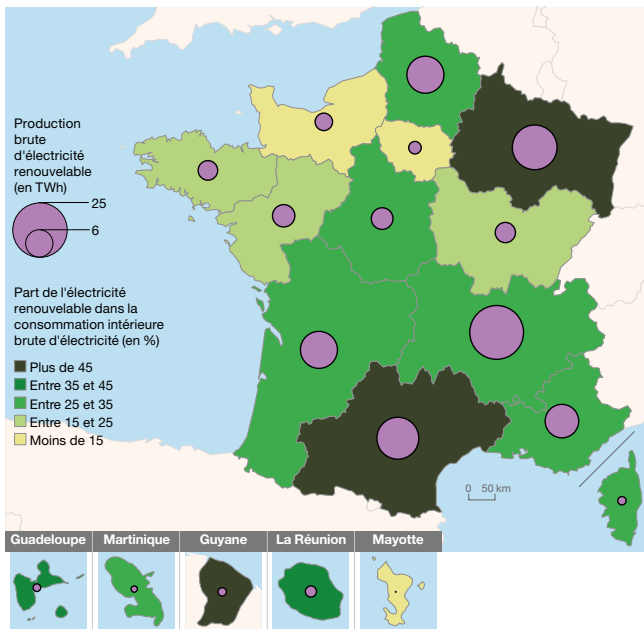
* Électricité marémotrice, issue de la biomasse, du biogaz, de la géothermie, des déchets renouvelables et de bioliquides.

Source : SDES, Bilan de l'énergie

La production d'électricité renouvelable est inégale selon les régions. En 2022, la région Auvergne-Rhône-Alpes produit à elle seule 22 % de la production brute d'électricité renouvelable française du fait de l'importance de la filière hydraulique dans le sillon alpin et dans la vallée du Rhône. À l'inverse, les départements et régions d'outre-mer, la Corse et l'Île-de-France ne représentent que 5 % de la production nationale d'électricité renouvelable.

En 2022, l'électricité renouvelable représente 27 % de la consommation d'électricité en France, mais cette part varie selon les régions : de 1,3 % en Île-de-France à 83 % en Guyane, grâce au barrage hydraulique de Petit-Saut.

PRODUCTION RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE ET PART DANS LA CONSOMMATION EN 2022



Source : SDES, enquête sur la production d'électricité